

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2025 – TEMP 16**

Demande présentée le : 03 février 2025
Par : madame LE PARQUIER et monsieur FONTAINE
Au bénéfice d' : eux-mêmes
Adresse : 46 rue Blanche Pierre, 78820 JUZIERS

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Madame LE PARQUIER et monsieur FONTAINE sont autorisés à occuper le domaine public avec un fourgon de déménagement 20m3 :

le samedi 08 février 2025

Article 2 : Cet emménagement nécessitera :

- Signalisation à la charge des demandeurs.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- Stationnement interdit à proximité du numéro 46 rue Blanche Pierre à JUZIERS

Article 3. Madame LE PARQUIER et monsieur FONTAINE sont occupants temporaires du domaine public et veilleront à préserver les droits des tiers.

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite aux intéressés.

A JUZIERS, le 04 février 2025

Le maire, Ketty VARIN

